

Annexe comptable

INTRODUCTION : LES BASES DE LA CRÉATION MONÉTAIRE

Dans le système actuel, la monnaie est pour l'essentiel un simple jeu d'écriture comptable : les soldes positifs de nos comptes courants (les dépôts à vue). Cette monnaie scripturale n'est pas créée par l'État ni la banque centrale, mais par les banques commerciales, *via* l'octroi des crédits. Les banques ont en effet la capacité de créer de l'argent à partir de rien chaque fois qu'elles accordent un prêt à un client – mais cet argent sera mécaniquement détruit lors du remboursement. Pour visualiser ce processus, il faut tracer quelques bilans comptables... Rien d'effrayant, rassurez-vous, même pour qui n'y connaît rien à la comptabilité!

Le bilan est le document comptable le plus simple qui soit : ce n'est qu'une double liste récapitulant le patrimoine d'un agent, avec à gauche la liste de tout ce qu'il possède (ses actifs) et à droite la liste de tout ce qu'il doit (ses passifs). Quand le client 1 emprunte de l'argent à la banque 1, il a une dette à son passif, tandis que la banque 1 a une créance sur lui d'un montant équivalent (disons 100). L'argent prêté par la banque 1 n'existait pas auparavant : loin de venir d'une

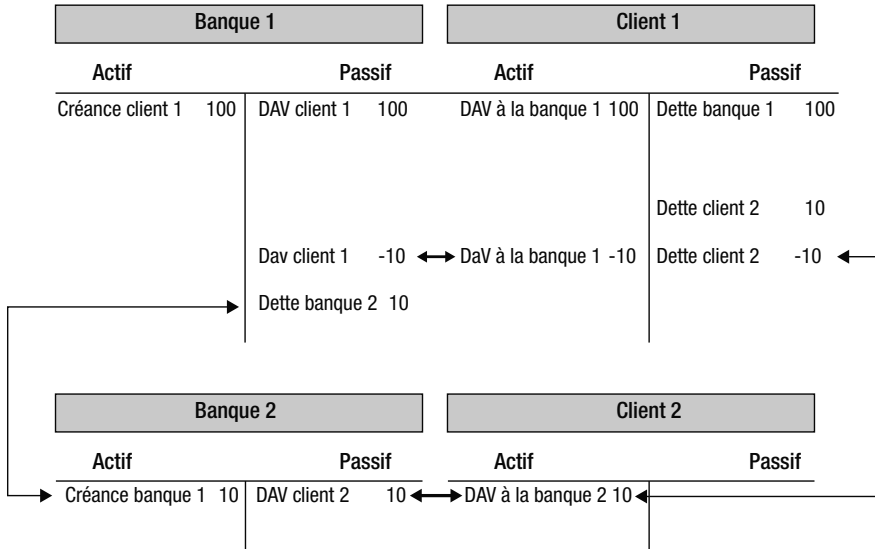
LE POUVOIR DE LA MONNAIE

épargne préalablement collectée, il est créé *ex nihilo* pour l'occasion, par le simple fait que la banque 1 inscrit la somme sur le dépôt à vue du client 1 (DAV 100). Cette somme n'existe que sous forme scripturale dans les livres de compte de la banque 1, mais le client 1 peut à tout moment la réclamer, pour effectuer un retrait d'argent sous forme de billets, un virement d'argent vers une autre banque, ou un paiement à un tiers. Par conséquent, le dépôt à vue est un passif pour la banque 1 (une dette d'argent envers le client 1) et un actif pour le client 1 (une créance d'argent sur la banque 1). Ainsi, le client 1 a à la fois une *créance sur* et une *dette envers* la banque 1 et vice versa. Voilà la recette de la création monétaire dans le système actuel: un simple échange de créances réciproques entre la banque et le client! Quand le client 1 remboursera son prêt en puisant dans son dépôt à vue, ces créances et ces dettes réciproques disparaîtront, rayées d'un trait de plume par le banquier.

Banque 1		Client 1	
Actif	Passif	Actif	Passif
Créance client 1 100	DAV client 1 100	DAV à la banque 1 100	Dette banque 1 100

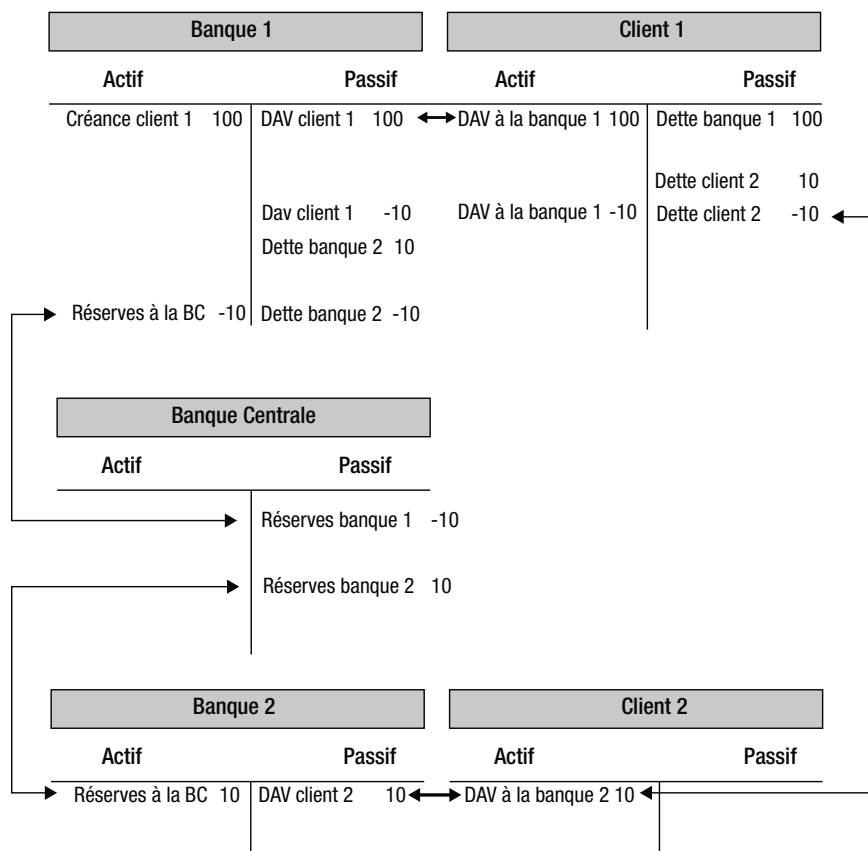
Qu'advient-il si le client 1 puise dans son dépôt à vue pour régler une dette (disons d'un montant de 10) qu'il a envers le client 2? Si celui-ci a son compte dans la même banque 1, celle-ci se contente de soustraire 10 au dépôt à vue du client 1 et d'ajouter 10 au dépôt à vue du client 2: la somme ne sort pas de la sphère de circulation interne de la banque 1, qui la déplace par simple jeu d'écriture. Mais qu'en est-il si le client 2 a son compte courant dans la banque 2? Dans ce cas, la banque 1 soustrait une somme de 10 au dépôt à vue du client 1 et la banque 2 inscrit cette même somme dans le dépôt à vue du client 2, tout en la réclamant à la banque 1: elle a désormais à son actif une créance sur la banque 1, qui a donc à son passif une dette envers la banque 2.

ANNEXE COMPTABLE



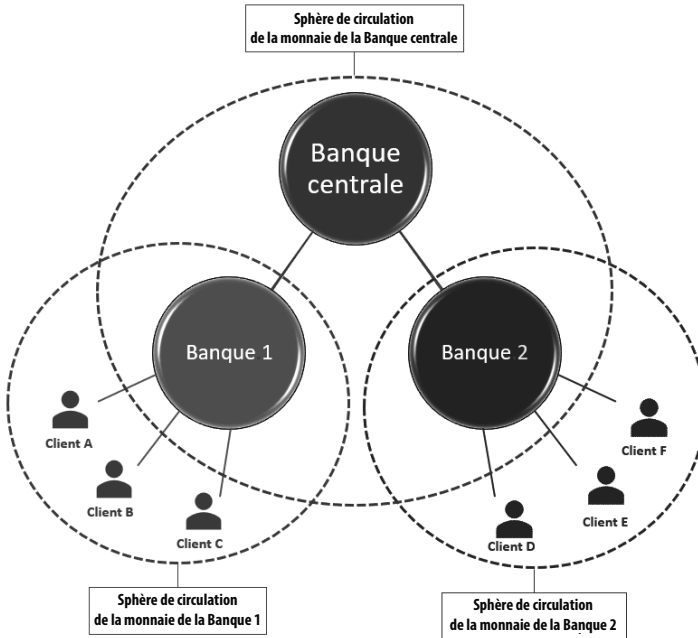
Comment se règle une telle dette interbancaire? La banque 1 ne peut pas utiliser sa propre monnaie interne (les dépôts à vue qu'elle crée elle-même à partir de rien) pour payer la banque 2, puisque celle-ci n'est pas sa cliente. Pour les règlements interbancaires de ce type, on recourt à une monnaie particulière, la monnaie centrale: celle que crée la banque centrale, sur les comptes courants que les banques commerciales ont chez elle. Ainsi, la banque centrale va prélever 10 de « monnaie centrale » (ou « monnaie interbancaire ») dans le dépôt à vue de la banque 1, pour l'inscrire dans le dépôt à vue de la banque 2.

LE POUVOIR DE LA MONNAIE



Cette monnaie-là est au passif de la banque centrale, puisqu'elle peut à tout moment être réclamée par les banques titulaires des comptes courants où elle figure, pour réaliser des paiements inter-bancaires (qui ne sortent pas des livres de compte de la banque centrale) ou pour être retirée sous forme de billets (dont la banque centrale a le monopole d'émission). La monnaie centrale, sous forme scripturale (dépôts à vue des banques, qu'on appelle aussi réserves) ou sous forme fiduciaire (billets), constitue la liquidité ultime, qui permet d'articuler les sphères de circulation des différentes monnaies bancaires (Schéma A-1).

SCHÉMA A-1 : SPHÈRES DE CIRCULATION DE LA MONNAIE DES
BANQUES COMMERCIALES ET DE LA MONNAIE CENTRALE



Lors d'un paiement bancaire entre les agents A et B, tous deux clients de la banque 1, la monnaie de la banque centrale n'intervient pas : seule la monnaie privée de la banque 1 circule d'un compte courant à l'autre. Lors d'un paiement entre les agents C et D, clients de deux banques différentes, la banque 1 doit emprunter de la monnaie de la banque centrale pour payer la somme due à la banque 2.

Après cette présentation schématique, rentrons à présent dans le détail du traitement comptable des opérations de création monétaire selon le mode bancaire traditionnel (le crédit), le mode bancaire acquisitif (l'achat d'actifs) – ceux qui existent – ou le mode volontaire (l'émission de monnaie en dehors de toute dette et de tout achat) – celui que nous proposons. Là encore, nous avancerons pas à pas !

I/ COMPTABILITÉ PRIVÉE, ACTIF RÉEL ET ACTIF FINANCIER

Nous allons illustrer au moyen d'une description comptable chaque type de monnaie, et plus exactement chacun des modes de création monétaire, tels que nous les avons définis dans l'ouvrage, mais, avant d'entrer dans les arcanes de l'émission monétaire, repar- tons de la situation la plus commune, la situation personnelle. En général, nous ne tenons pas de comptabilité pour nos affaires pri- vées. Éventuellement, nous tenons nos comptes en enregistrant nos recettes et nos dépenses au fil de l'eau, et pouvons faire apparaître le solde en argent (250).

Recettes	Dépenses
Salaire 1 000	Loyer 300
	Magasins 300
	Essence 150
Solde 250	

Par ailleurs, nous ne tenons généralement pas un bilan comptable formel comme doivent le faire les entreprises, avec les actifs et les passifs. Nous en avons une perception globale. À l'actif, nous avons ce que nous possédons : nos biens, notre logement, nos véhicules, nos placements financiers (assurance retraite, compte d'épargne). Au passif, ce que nous devons : les dettes comme le crédit hypothécaire et le crédit pour la voiture. Avec le bilan, on a une vue sur la situa- tion patrimoniale. Dans cet exemple, la personne possède un actif de 5 000 et un passif (des dettes) de 2 610.

ANNEXE COMPTABLE

Bilan personnel

Actif	Passif
Maison 4 000	Crédit maison 2 500
Voiture 300	Crédit voiture 110
Vélo 50	
Épargne 400	
Argent 250	
5 000	2 610

Le solde de notre argent (250) est inclus dans notre patrimoine comme un actif. L'immense majorité de la population assimile l'argent aux autres actifs, les actifs réels, alors que l'argent se rapproche bien davantage d'un actif financier, à ceci près qu'il est le plus liquide de tous les actifs financiers, la liquidité par excellence et qu'il sert à payer ce qu'aucun actif financier – même les plus « liquides » d'entre eux, c'est-à-dire ceux qui peuvent être vendus rapidement et sans perte sur le marché financier (boursier, obligataire, etc.) – ne peut directement faire.

Un actif réel matériel est un bien tangible ou physique tels que des biens immobiliers, des équipements, des marchandises ou des matières premières, un actif réel immatériel est un droit intangible comme des droits de propriété intellectuelle, des brevets, des marques de commerce ou des droits d'auteur. Ces actifs réels sont rentables, ils ont une valeur en raison de leur utilité; ils peuvent être utilisés, exploités, transformés, vendus, cédés ou échangés pour générer des revenus ou des bénéfices. D'un point de vue comptable, un actif réel est enregistré dans le seul patrimoine de l'entreprise.

Un actif financier est un titre de créance sur une autre personne, une entreprise, une institution ou un gouvernement, tels que des obligations, des parts de fonds communs de placement ou des actions¹. D'un point de vue comptable, un actif financier est enregistré

1. Les actions ne sont pas des titres de dette mais des titres de propriété du capital d'une entreprise, capital que l'entreprise doit rendre à son actionnaire en cas de liquidation. C'est donc un passif non exigible tant que l'entreprise vit mais qui devient intégralement exigible (pour ce qu'il en reste) quand l'entreprise cesse ses activités. En cela, une action est aussi un titre de créance.

tré à la fois comme un actif du créancier (celui qui le détient) et un passif du débiteur (celui qui doit).

Pour notre propos ici, la différence essentielle entre un actif réel et un actif financier est que le premier est inscrit dans une seule comptabilité alors que le second est inscrit dans deux comptabilités. Comme un actif financier, l'argent que je possède à mon actif est également inscrit au passif d'une autre institution. Cette autre institution est généralement une banque ou une caisse d'épargne.

En supposant que mon argent (250) soit initialement sous forme de billets que je dépose sur un compte à vue auprès d'une banque commerciale, alors cette banque enregistre la situation financière de la façon suivante: elle inscrit mon dépôt de 250 à son passif (c'est une dette pour elle) et elle enregistre les 250 de billets dans sa caisse comme une ressource liquide.

Banque commerciale		Bilan personnel	
Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse 250	Dépôt 250	Maison 4 000	Crédit maison 2 500
		Voiture 300	Crédit voiture 110
		Vélo 50	
		Épargne 400	
		Banque 250	

Si l'argent (250) n'est pas déposé dans une banque commerciale, il est conservé sous forme de billets de banque. Il s'agit alors d'une créance directe sur la banque centrale. Dans ce cas, la situation bilantaire se présente de la façon suivante.

Banque centrale		Bilan personnel	
Actif	Passif	Actif	Passif
	Billets en circulation 250	Maison 4 000	Crédit maison 2 500
		Voiture 300	Crédit voiture 110
		Vélo 50	
		Argent 250	

On constate que le bilan de la banque centrale est déséquilibré, elle n'a rien à l'actif qui compense les billets (250) au passif. Cette situation n'est paradoxale qu'en apparence et provient du fait qu'on a pris une photo d'une situation à un moment donné sans tenir compte du processus antérieur de création monétaire dont on va répartir maintenant.

II/ LE MODE BANCAIRE TRADITIONNEL DE CRÉATION MONÉTAIRE

Commençons par la création monétaire de la banque centrale, institution dont le premier rôle est d'unifier la circulation monétaire et les paiements et, pour ce faire, d'émettre sa monnaie, la monnaie centrale qui sera utilisée par tous ses clients, les banques commerciales, pour l'essentiel. Nous avons appelé ce processus « mode bancaire *traditionnel* de création monétaire ». Nous verrons ensuite que ce mode bancaire traditionnel de création monétaire est également appliqué par les banques commerciales. Fondamentalement, une banque, qu'elle soit centrale ou commerciale, est une institution de crédit, elle vit des crédits qu'elle accorde, crédits qui lui rapportent des intérêts¹. C'est au moment où elle accorde ces crédits que la banque crée la monnaie.

1) Création monétaire par le mode bancaire traditionnel de la banque centrale

Supposons que la banque *centrale* accorde un crédit de 1 000 à une banque commerciale pour une durée d'1 an au taux de 5 % l'an (soit 50 d'intérêts à payer en fin de crédit). La banque centrale exige en garantie la cession temporaire de titres financiers (généralement des titres de dette publique) pour une valeur de 1 000². Ce prêt prend la

1. Paradoxalement, banque centrale et banques commerciales ont formellement la même activité comptable, alors qu'elles poursuivent des objectifs différents (la régulation monétaire dans un cas, le profit dans l'autre). C'est un héritage de l'histoire trop rarement interrogé, remontant au temps où les banques centrales étaient elles-mêmes des banques privées.

2. L'opération de cession temporaire (ou *repo – sale and repurchase agreement*), soit un achat de titre au comptant suivi de sa revente à terme au cocontractant

forme d'un achat/revente de titres afin qu'en cas de non-remboursement par la banque commerciale, la banque centrale ne perde pas tout puisqu'elle détient les titres en pleine propriété pendant la durée du crédit. Son risque est donc très limité alors que si elle prêtait sans titre mis en gage, elle risquerait de perdre les 1 000 prêtés en cas de non-remboursement¹. La différence de prix entre la revente et l'achat constitue l'intérêt payé (ou la perte si la différence est négative) fixé en fonction du niveau du taux directeur de la banque centrale.

La banque centrale écrit² dans son livre comptable un montant de 1 000 au compte de réserve de la banque commerciale: dès ce moment, la somme devient disponible pour la banque commerciale – *la monnaie (centrale) vient d'être créée*. La banque centrale inscrit à son actif les titres reçus en garantie, puisqu'elle en a la propriété. La banque commerciale inscrit dans son bilan ses nouvelles réserves à son actif (+ 1 000) et acte sa cession de titres (- 1 000). Bien sûr, elle tient un échéancier de ses dettes (non représenté ici) afin de pouvoir les honorer.

Banque centrale		Banque commerciale	
Actif	Passif	Actif	Passif
Titres + 1 000	Réserves + 1 000	Réserves + 1 000	
		Titres - 1 000	

à un prix (généralement) plus élevé que le prix initial. La différence de prix constituant l'intérêt payé sur la somme empruntée pendant la durée convenue. Les dispositions légales relatives aux instruments utilisés dans le cadre de la politique monétaire sont décrites dans l'«orientation (UE) 2015/510» de la Banque centrale européenne.

1. Cette cession temporaire, qui peut faire penser au mode acquisitif de création monétaire, ressort pourtant bien du mode bancaire traditionnel de création monétaire par le crédit. Il s'agit d'une opération de crédit prévoyant un taux d'intérêt et une durée (caractéristiques qui ne sont pas présentes lors d'une cession ferme et définitive). C'est une forme de crédit sur nantissement que l'on a requalifié en contrat de cession au comptant et de rétrocession à terme en vue d'octroyer un droit réel de propriété à la banque centrale qui peut disposer librement du titre en cas de non-remboursement. La différence entre crédit sur nantissement et *repo* est plus juridique qu'économique.

2. C'est pour cette raison que l'on parle de monnaie scripturale: elle n'existe que comme jeu d'écriture comptable.

ANNEXE COMPTABLE

Les réserves constituent un engagement de la banque centrale à livrer de la monnaie. C'est donc une dette que la banque centrale peut honorer avec sa propre monnaie, qu'elle peut produire sans contrainte. Le fait que l'argent disponible se trouve au passif du bilan de la banque centrale indique bien qu'elle est à l'origine de la monnaie. C'est pourquoi le bilan d'une banque, y compris la banque centrale, ne peut pas se lire comme tous les autres bilans. Le passif du bilan est exprimé dans leur propre produit.

À l'issue du prêt, la banque commerciale rembourse son emprunt. La banque centrale rend les titres (- 1 000), *détruit la monnaie en réserve* (- 1 000), prélève son intérêt (- 50) et l'enregistre comme produit dans son compte de produits et charges (non représenté ici). La banque commerciale voit ses réserves diminuer (- 1 050), retrouve ses titres (+ 1 000) et acte un paiement d'intérêt dans son compte de charges d'intérêt (non représenté ici).

Banque centrale		Banque commerciale	
Actif	Passif	Actif	Passif
Titres - 1 000	Réserves - 1 050	Réserves - 1 050	Titres + 1 000

Conclusion : la monnaie bancaire de banque centrale est créée par un crédit (flux monétaire) et détruite par le remboursement (reflux monétaire) sans avoir besoin d'être adossée à de l'or ou à toute autre sorte d'actif, pas même des titres. La banque centrale ne prend des titres en garantie que pour minimiser son risque. La taille du bilan de la banque augmente quand elle accorde des crédits et diminue lorsque ceux-ci sont remboursés. La monnaie bancaire est temporaire (sa durée de vie est fonction des conditions du prêt) et onéreuse (5 % l'an dans cet exemple). On peut l'assimiler à une location dont le prix est le « loyer de l'argent ». En réalité, la monnaie est une créance sur la banque, créance qui, en échange, permet de recevoir... de la monnaie (les réserves peuvent, le cas échéant, être converties en billets de banque, également créés par la banque centrale). C'est une créance autoréférentielle.

La monnaie de banque centrale est la seule *monnaie officielle*, qui existe sous deux formes interconvertibles : les réserves bancaires¹ et les billets de banque, dont elle a le monopole d'émission.

2) Mise en circulation des billets de banque

La mise en circulation des billets de (la) banque (centrale) se fait par l'intermédiaire des banques commerciales qui commandent la quantité de billets qu'elles désirent auprès de la banque centrale. Supposons qu'une banque commerciale désire obtenir des billets pour la somme de 100. Lorsque les billets sont livrés, la somme correspondante est retirée des réserves.

Banque centrale		Banque commerciale	
Actif	Passif	Actif	Passif
	Billets en circulation + 100	Billets + 100	
	Réserves – 100	Réserves – 100	

La somme des réserves et des billets en circulation forme la monnaie centrale, la monnaie de la banque centrale, la seule qui ait cours légal. Dans la structure des agrégats monétaires, il s'agit de l'agrégat M0 (la « base monétaire »).

3) Création monétaire privée par le mode bancaire traditionnel par une banque commerciale

Supposons qu'une banque commerciale accorde un crédit de 1 000 à une entreprise privée pour une durée d'1 an au taux de 5 % l'an (soit 50 d'intérêts à payer en fin de crédit).

La banque commerciale écrit² dans son livre comptable un montant de 1 000 au compte de dépôt de l'entreprise: dès ce moment, la somme devient disponible pour elle – *la monnaie de cette banque commerciale vient d'être créée*. La banque commerciale inscrit également

1. Réserves obligatoires, réserves excédentaires et facilités de dépôt accordées aux banques par la banque centrale.

2. Encore une fois de la monnaie scripturale.

ANNEXE COMPTABLE

la créance (+ 1 000) à son actif alors que l'entreprise enregistre l'arrivée de l'argent sur son compte de dépôt (+ 1 000) à son actif et sa dette envers la banque à son passif (+ 1 000).

Banque commerciale		Entreprise	
Actif	Passif	Actif	Passif
Créances + 1 000	Dépôts + 1 000	Dépôts + 1 000	Dettes bancaires + 1 000

Au terme du crédit, l'entreprise rembourse son emprunt. La banque commerciale annule sa créance (- 1 000), soustrait le remboursement y compris les intérêts (- 1 050) et enregistre l'intérêt comme produit d'intérêt (50) dans son compte de produits et charges (non représenté ici). L'entreprise voit son compte de dépôt diminuer (- 1 050) et annule sa dette bancaire (- 1 000) et acte un paiement d'intérêt (50) dans son compte de charges d'intérêt (non représenté ici).

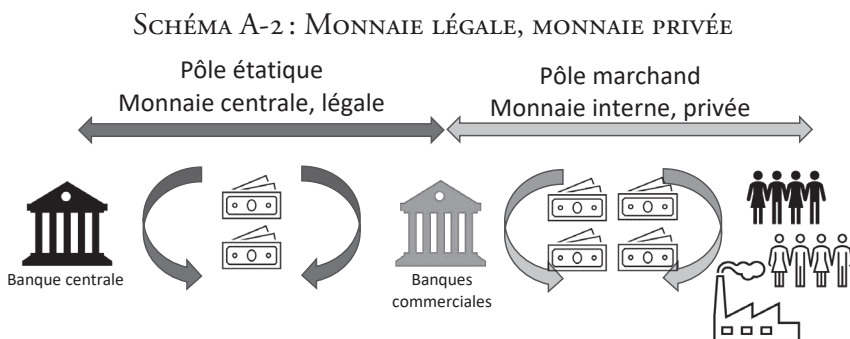
Banque commerciale		Entreprise	
Actif	Passif	Actif	Passif
Créances - 1 000	Dépôts - 1 050	Dépôts - 1 050	Dettes bancaires - 1 000

Conclusion : la monnaie bancaire de banque commerciale est créée par le crédit (flux monétaire) et détruite par le remboursement (reflux monétaire). La monnaie bancaire est créée *ex nihilo*, il n'y a pas besoin d'épargne préalable. La monnaie bancaire est temporaire (durée de vie en fonction des conditions du prêt) et onéreuse (5 % l'an dans cet exemple). Cette monnaie est une *monnaie privée* exprimée dans l'unité officielle, l'euro : interne à la banque, elle n'a de valeur que pour la banque qui l'émet. Cette monnaie peut circuler librement entre les comptes de tous les clients de la banque par un simple jeu d'écriture comptable mais n'a aucune valeur en dehors de cette banque-là : la banque gère sa propre sphère de circulation. La monnaie privée est une créance sur la banque commerciale, créance qui indique à son détenteur que la banque commerciale est prête à livrer de la monnaie légale sur présentation de celle-ci.

Seule la monnaie de banque centrale peut servir à faire des paiements interbancaires.

4) Paiements interbancaires

La banque centrale crée la monnaie légale utilisée, essentiellement¹, par les banques commerciales, qui créent leur propre monnaie privée utilisée par la population. Ces différentes monnaies privées, internes, sont unifiées sous une dénomination commune (euro). Le volume de monnaie privée en circulation est considérablement plus important que celui de la monnaie légale.



Les paiements interbancaires (en gris foncé) sont effectués entre les banques à partir de leur compte de réserve à la banque centrale, c'est pourquoi elles doivent toujours veiller à posséder suffisamment de réserves. Tout l'art du banquier commercial est de minimiser ses réserves (car c'est un actif peu rentable) mais d'en avoir suffisamment pour pouvoir assurer tous les paiements qu'il doit faire (car c'est le seul instrument parfaitement liquide). Aussi, afin de minimiser leurs besoins en réserve de monnaie légale, les banques recourent à toutes sortes de techniques d'optimisation. Elles procèdent à la

1. À l'exception des billets de banque, utilisés par tous et qui représentent une partie marginale de la masse monétaire en circulation et de la caisse de l'État tenue par la banque centrale (c'est à dire le compte bancaire du Trésor public).

compensation des paiements qu'elles devraient se faire entre elles (si la banque A doit 100 à la banque B et que la banque B doit 90 à la banque A, la banque A ne paye que le solde de 10 à la banque B, ou même moins grâce à la compensation multilatérale simultanée entre toutes les banques de la place), elles se prêtent mutuellement de l'argent (c'est le crédit interbancaire) ou empruntent de la monnaie à la banque centrale. Les banques commerciales n'ont que peu de liquidités (peu de monnaie légale) par rapport aux montants qui sont inscrits sur les comptes de dépôt de leurs clients (monnaie privée)¹. Les réserves ne représentent qu'une fraction des dépôts, c'est pourquoi, en cas de panique bancaire (*bank run*), aucune banque au monde n'est capable de payer tous les dépôts en monnaie légale. Les paiements interbancaires n'engendrent ni création ni destruction de monnaie légale (seulement une circulation), mais elles se traduisent bien par une destruction de monnaie privée de la banque débitrice et une création de monnaie privée du même montant dans la banque créancière.

III/ LE MODE BANCAIRE ACQUISITIF DE CRÉATION MONÉTAIRE

Passons à présent au mode bancaire *acquisitif* d'émission de monnaie. Dans ce cas-ci, la monnaie est créée par la banque lors d'un achat au lieu d'un crédit. Cela donne à la monnaie des caractéristiques différentes.

1) Création monétaire par la banque centrale *via* le mode bancaire acquisitif

Supposons que la banque centrale achète des actifs financiers, des titres de dette publique pour 1 000 dont 600 appartiennent à la banque commerciale A et 400 à des clients C de cette banque commerciale A. Ces titres ont une durée de vie de 8 ans et présentent un taux d'intérêt de 5 % l'an. Par ailleurs, la banque centrale achète un actif réel, un immeuble d'une valeur de 500 à un fournisseur F pour

1. Cf. Chapitre 3, I/, 4) pour une indication des volumes respectifs de monnaie privée et publique au cours des vingt dernières années.

LE POUVOIR DE LA MONNAIE

y loger ses activités. Dans les deux cas, elle virera l'argent dû aux vendeurs par l'intermédiaire de leur banque commerciale.

Dans le bilan de la banque centrale, à l'actif, on voit les titres apparaître pour 1 000 et un immeuble pour 500 payé par virement sur les réserves du système bancaire. Au compte des réserves du secteur bancaire commercial, on voit apparaître + 1 500 de réserves. La banque centrale a créé de la monnaie pour faire ces acquisitions.

Banque centrale		Banque commerciale A	
Actif	Passif	Actif	Passif
Titres + 1 000	Réserves + 1 500	Titres – 600	Dépôts F + 500
Immeuble + 500		Réserves + 1 500	Dépôts C + 400

Remarque: À imaginer que l'on soit dans un système monétaire à couverture-or de la monnaie (ce qui n'existe plus depuis longtemps), le scénario d'émission de la nouvelle monnaie et les écritures comptables seraient exactement identiques, à ceci près qu'au lieu d'avoir un compte « Titres » à l'actif on aurait un compte « Détention d'or ». De même, dans le système actuel, en cas de conversion de devises étrangères en euros, on a un compte « Réserves de change » à l'actif.

Au bout de 4 ans, la banque centrale revend pour 500 de titres à la banque commerciale A: de la monnaie reflue vers la banque centrale. Les postes de réserves et de titres diminuent de 500, ce qui signifie que de la monnaie est détruite. Les évolutions bilantaires se présentent comme suit (les postes comptables non concernés ne sont pas représentés ici):

Banque centrale		Banque commerciale A	
Actif	Passif	Actif	Passif
Titres – 500	Réserves – 500	Titres + 500	
		Réserves – 500	

ANNEXE COMPTABLE

Pendant les 8 années, les intérêts sont versés, ils constituent des produits financiers pour la banque centrale (non représentés ici) et le solde de titres (500) est présenté à l'émetteur qui les rembourse. Un nouveau reflux monétaire apparaît et la monnaie est détruite.

Banque centrale		Banque commerciale A	
Actif	Passif	Actif	Passif
Titres – 500	Réserves – 500	Réserves – 500	

Conclusions sur le mode bancaire acquisitif public de création monétaire

La monnaie bancaire de banque centrale est également créée par l'acquisition d'actifs financiers, de devises étrangères, d'or, de biens et de services divers, et est détruite par la revente de ces actifs. Les achats augmentent et les ventes diminuent la taille du bilan de la banque centrale. La durée de vie de la monnaie bancaire acquisitive est égale à la durée de détention de l'actif (or, titres, devises, biens) par la banque centrale. Une fois qu'elle possède l'actif, la banque centrale ne sait pas à l'avance quand elle s'en défera, elle ne fixe donc pas *ex ante* la durée de vie de la monnaie créée. De même, contrairement à ce qui se passe quand elle émet de la monnaie à ses conditions dans des opérations de crédit, elle ne contrôle pas le rendement des actifs qu'elle acquiert. Par exemple, le rendement d'un stock d'or est nul¹, le taux de change des devises peut évoluer, le rendement d'une action acquise est incertain et le rendement d'une obligation acquise est connu (si l'on fait abstraction des plus-values ou moins-values latentes dues aux variations de son cours) mais fixé par l'émetteur du titre sur le marché primaire. La banque centrale ne détermine pas elle-même le prix d'acquisition de ses actifs, elle est tributaire des conditions du marché ou des réglementations de prix en vigueur².

1. Hormis les opérations de prêt d'or physique, ou les plus-values à la revente en cas de hausse du cours de l'or.

2. Par exemple, lorsque le taux de change est fixe ou que le prix de l'or est fixé par une réglementation.

On remarquera que si l'immeuble ou l'or n'est jamais revendu, la monnaie créée à l'occasion de leur acquisition circulera éternellement : dans ce cas, c'est de la monnaie permanente. Cette constatation est parfaitement cohérente avec ce que nous avons vu dans le chapitre historique : le régime monétaire à couverture-or intégrale est un régime à monnaie permanente gratuite au volume en circulation limité par le volume d'or disponible qui se distingue fondamentalement d'un régime monétaire de type bancaire fondé sur le crédit à monnaie temporaire et onéreuse au volume limité par la demande de crédit et donc potentiellement illimité.

Enfin, on a remarqué que, lors de l'achat (revente) de titres par la banque centrale, il y a création (destruction) de réserves. On remarque également que si les titres appartenaient à une personne autre qu'une banque commerciale, le secteur bancaire créerait de la monnaie privée (un dépôt) pour une somme égale à l'augmentation des réserves. Dans ce cas, les réserves en monnaie légale sont « converties » en monnaie privée.

2) Création monétaire privée par une banque commerciale selon le mode bancaire acquisitif

Supposons qu'une banque commerciale A achète des actifs financiers, des titres de dette publique pour 1 000. Ces titres ont une durée de vie de 8 ans et présentent un taux d'intérêt de 5 % l'an. Par ailleurs, la banque commerciale A achète un actif réel, un immeuble d'une valeur de 500 pour y loger ses activités. Dans les deux cas, elle versera l'argent dû aux vendeurs sur leur compte à vue détenu au sein de la banque.

Dans le bilan de la banque commerciale A, à l'actif, on voit les titres apparaître pour 1 000 et un immeuble pour 500, payés par versement sur les comptes de dépôt des vendeurs au sein de la banque. Au compte de dépôt des vendeurs, on voit apparaître + 1 500 de dépôt. *La banque commerciale a créé de la monnaie pour faire ces acquisitions.*

ANNEXE COMPTABLE

Banque commerciale A		Vendeurs	
Actif	Passif	Actif	Passif
Titres + 1 000	Dépôts + 1 500	Dépôts + 1 500	
		Titres – 1 000	
Immeuble + 500		Immeuble – 500	

Au bout de 7 jours, l'un des vendeurs vire la somme de 120 vers la banque commerciale B et la banque B revend des titres pour 250 à la banque C. Les opérations entre banques s'effectuent à la banque centrale au travers du système interbancaire.

Banque centrale		Banque commerciale A	
Actif	Passif	Actif	Passif
	Réserves A – 120	Réserves – 120	Dépôts – 120
	Réserves B + 370		
	Réserves C – 250		

Banque commerciale B		Banque commerciale C	
Actif	Passif	Actif	Passif
Réserves + 370	Dépôts + 370	Réserves – 250	
Titres – 250		Titres + 250	

Conclusions sur le mode bancaire acquisitif privé de création monétaire

La banque commerciale fait toutes ses acquisitions d'actifs financiers, d'actifs réels et de services en créant sa propre monnaie interne. Elle n'est confrontée à la monnaie légale (interbancaire) qu'au moment où il y a une interaction avec le système interbancaire.

- Lors d'une fuite de monnaie, c'est-à-dire une diminution de ses dépôts, la banque commerciale acte une diminution du volume de sa monnaie privée de même niveau que la diminution de ses réserves auprès de la banque centrale.
- Lors d'une entrée de monnaie, c'est-à-dire une augmentation de ses dépôts, la banque commerciale acte une augmentation du volume

de sa monnaie privée de même niveau que l'augmentation de ses réserves auprès de la banque centrale.

Par conséquent, les banques commerciales créent et détruisent leur propre monnaie interne, celle qu'elles utilisent dans leur sphère de circulation interne, pour les transferts entre les comptes de leurs clients. La monnaie privée vit aussi longtemps qu'il n'y a pas de fuite. Toute arrivée de monnaie légale (réserves) dans une banque commerciale se traduit nécessairement par la création d'un montant identique de monnaie privée (dépôt) et toute fuite (diminution des dépôts) se traduit par une fuite de monnaie légale et une diminution des réserves.

On remarque également que tous les transferts interbancaires n'ont absolument aucun impact sur la taille du bilan de la banque centrale, ce sont simplement des montants qui se déplacent d'un compte de réserve à l'autre, et qu'au total du système, les virements interbancaires ne génèrent ni création ni destruction de monnaie légale.

IV/ LE MODE VOLONTAIRE DE CRÉATION MONÉTAIRE

Nous proposons d'instaurer un nouveau mode de création monétaire, le mode volontaire de création monétaire. Par ce mode de création, la monnaie est créée par une décision de mise en circulation de nouvelles unités monétaires sous forme de subventions destinées à financer les investissements écologiquement et socialement indispensables, mais financièrement non rentables, dans les infrastructures publiques, les infrastructures sociales et la restauration de l'environnement. Ce mode de création monétaire déroge aux mécanismes bancaires classiques (crédit et acquisition de titres) puisqu'il s'agit de subventions¹, le cadre comptable doit s'y adapter.

1. La subvention est une somme d'argent donnée par une autorité publique à une personne en vue de réaliser une action, un investissement, couvrir une dépense particulière. On pourrait également parler de « don conditionnel », de don de monnaie à la condition de réaliser une action, un investissement ou d'effectuer une dépense particulière.

1) Création monétaire par le mode volontaire

Une décision amène à la création monétaire de 1 000 et l'attribue à la Caisse du développement durable sous forme de subvention en vue de financer les travaux d'un vaste plan de protection des côtes contre la montée des eaux. La banque centrale alimente le compte de réserves de la Caisse du développement durable.

Banque centrale		Caisse du développement durable	
Actif	Passif	Actif	Passif
CMDD + 1 000	Réserves + 1 000	Réserves + 1 000	Subvention + 1 000

CMDD = compte « Contribution aux missions du développement durable »

La banque centrale a créé 1 000 de monnaie pour contribuer aux missions de développement durable et les a enregistrés sur le compte de réserves de la Caisse du développement durable. La taille du bilan augmente (par création monétaire), les réserves augmentent et la contrepartie du passif est l'alimentation d'un compte d'actif « Contribution aux missions du développement durable ». Ce compte est un compte d'actifs réels immatériels (voir plus haut la définition d'actif réel) à rentabilité sociale et écologique, dépourvus de rentabilité financière dans la comptabilité de la banque centrale. Paradoxalement, l'immatérialité dans le compte de la banque centrale se traduit au final par la création d'actifs matériels réels qui ont une valeur enregistrée en comptabilité des personnes subventionnées en raison de leur utilité sociale ou écologique.

Au moment de son émission, la durée de vie de la monnaie volontaire est non programmée, c'est une monnaie permanente et puisqu'elle est octroyée *via* une subvention, elle est mise en circulation à titre gratuit. La monnaie volontaire est une monnaie permanente, gratuite, sans dette et conditionnelle puisqu'elle est liée à la réalisation d'actions décrites préalablement à son attribution – de sorte qu'à lieu une création monétaire affectée (contrairement par exemple à ce qui advient lors d'opérations de refinancement non ciblées, ou dans une hypothétique opération d'hélicoptère monétaire attribuant des encaisses aux ménages sans les affecter à un usage prédéfini).

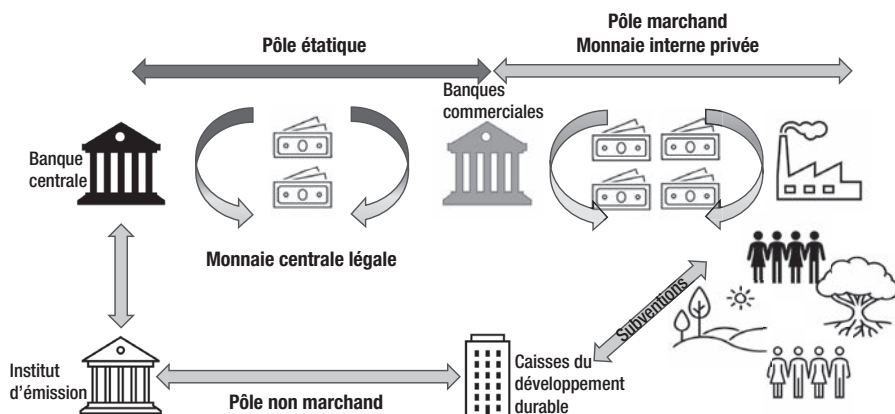
2) Destruction monétaire par l'Institut d'émission via le mode volontaire

Dès lors que la Caisse du développement durable dispose de trop de réserves grâce à ses recettes propres, il peut être décidé de détruire l'excédent de réserves afin de retirer de l'argent du circuit monétaire. Par exemple, la Caisse du développement durable a un solde excédentaire de réserves de 500 (alimenté par les contributions monétaires et les compensations écologiques). Il est jugé que ces réserves sont excessives et il est décidé d'en supprimer 250. Dès lors, les subventions antérieures sont remboursées à la banque centrale à hauteur de 250.

Banque centrale		Caisse du développement durable	
Actif	Passif	Actif	Passif
CMDD - 250	Réserves - 250	Réserves - 250	Subvention - 250

CMDD = compte « Contribution aux missions du développement durable »

Schématiquement, on a à présent trois pôles monétaires, le pôle étatique, le pôle marchand et le pôle non marchand :



V/ LES OPÉRATIONS AVEC LE TRÉSOR PUBLIC

La Banque centrale fait office de caissier du Trésor public, elle gère les encaissements et les décaissements et veille à ce que le solde des opérations du Trésor reste toujours positif ou nul. En effet, en application de l'article 123 du TFUE, les banques centrales ne peuvent accorder aucune forme de crédit ou de découvert à l'autorité publique. En cas de besoin, cette dernière doit s'adresser au secteur bancaire commercial pour emprunter l'argent nécessaire à ses opérations via des spécialistes en valeurs du Trésor (*primary dealers*) qui, pour l'essentiel, sont des banques commerciales habilitées à acheter les titres de dette publique lors de leur émission sur le marché primaire. Nous allons illustrer ici les opérations d'emprunt, de dépense publique et de remboursement de la dette publique.

1) L'emprunt public

Supposons que l'État emprunte 1 000 sur le marché obligataire. Ces 1 000 sont souscrits à concurrence de 500 par les banques et 500 par d'autres personnes dont le bilan n'est pas représenté ici mais dont les dépôts vont diminuer de 500 au passif de la banque.

Banque centrale		Banque commerciale							
Actif	Passif	Actif	Passif						
	Trésor + 1 000	Titres + 500							
	Réserves - 1 000	Réserves - 1 000	Dépôts - 500						
<table style="margin: auto; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center; border-bottom: 1px solid black;">Trésor</th> </tr> <tr> <th style="text-align: left; border-right: 1px solid black; border-bottom: 1px solid black;">Actif</th> <th style="text-align: left; border-bottom: 1px solid black;">Passif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="border-right: 1px solid black; text-align: right;">Réserves 1 000</td> <td style="text-align: right;">Dettes 1 000</td> </tr> </tbody> </table>				Trésor		Actif	Passif	Réserves 1 000	Dettes 1 000
Trésor									
Actif	Passif								
Réserves 1 000	Dettes 1 000								

Il y a un simple transfert de réserves au sein de la comptabilité de la banque centrale. Il n'y a ni création ni destruction de monnaie légale. Au sein du bilan des banques commerciales, il y a bien sûr destruction de monnaie interne de 1 000 puisqu'il y a fuite de monnaie (Réserves - 1 000) vers le secteur public dont une partie provient

d'une diminution des dépôts et donc d'une destruction de monnaie bancaire privée. Les liquidités de la banque se sont transformées en titres de dette publique. La dette publique est un instrument financier presque aussi sûr que la monnaie légale elle-même, mais un peu moins liquide, avec néanmoins l'avantage d'être rémunéré.

2) La dépense publique

Imaginons que l'État verse une subvention de 200 sur le compte d'une entreprise.

Banque centrale		Banque commerciale	
Actif	Passif	Actif	Passif
	Trésor – 200		
	Réserves + 200	Réserves + 200	Dépôts + 200

Du point de vue de la banque centrale, il s'agit d'un simple transfert du compte du Trésor public vers le compte de réserves d'une banque commerciale sans création monétaire. La banque commerciale, en revanche, enregistre l'entrée de 200 dans ses réserves et crée une créance sur elle-même (un dépôt) au profit de l'entreprise. Le bilan de la banque augmente, il y a une création de monnaie bancaire privée.

3) Le remboursement de la dette publique

On suppose le remboursement des 1 000 précédents d'emprunt public par le Trésor public, selon le même scénario en sens contraire – on n'illustre pas le paiement des intérêts.

Banque centrale		Banque commerciale	
Actif	Passif	Actif	Passif
	Trésor – 1 000	Titres – 500	
	Réserves + 1 000	Réserves + 1 000	Dépôts + 500

Il n'y a aucune modification du volume de monnaie centrale en circulation, mais le transfert de monnaie entre le secteur public et le secteur privé fait augmenter les dépôts du secteur privé.

VI/ CONCLUSIONS GÉNÉRALES SUR LES MODES DE CRÉATION ET DE DESTRUCTION MONÉTAIRE

Dans cette annexe, nous avons présenté trois modes de création monétaire : le mode bancaire traditionnel, le mode bancaire acquisitif et le mode volontaire. Les deux premiers modes sont classiquement pratiqués par la banque centrale et les banques commerciales alors que le dernier vise précisément à dépasser les contraintes de la monnaie marchandisée. Les caractéristiques de la monnaie issue de ces trois modes de création sont très différentes.

- Avec le mode bancaire traditionnel, la monnaie est créée à l'occasion d'une demande de crédit, pour la durée du crédit et le prix (taux d'intérêt) est fixé par le banquier. On parle alors de monnaie-dette, de monnaie bancaire traditionnelle ou de monnaie de crédit. C'est une monnaie temporaire, détruite lors du remboursement du crédit, et onéreuse pour le débiteur, qui doit verser des intérêts au banquier.
- Avec le mode bancaire acquisitif, la monnaie est créée à l'occasion d'un achat, cet achat est unilatéralement décidé par le banquier (il doit cependant trouver un vendeur sur le marché) :
 - s'il s'agit de la banque centrale, la durée de vie de la monnaie dépend de la durée de conservation du sous-jacent (le titre financier, l'or, les devises étrangères ou l'immeuble acquis) puisque la monnaie vit jusqu'au moment où l'actif quitte le patrimoine de la banque. Cette monnaie peut même être permanente (à la suite par exemple d'un achat d'immeuble qui reste dans le patrimoine de la banque centrale) ;
 - s'il s'agit d'une banque commerciale, la durée de vie de sa monnaie dans sa sphère interne de circulation est limitée par les fuites.

On parle de monnaie (bancaire) acquisitive. Cette monnaie ne crée aucune obligation pour le vendeur de l'actif autre que la remise du titre à la banque : le vendeur ne doit verser aucun intérêt et n'a rien à rembourser. Si cet actif est un titre financier, c'est l'émetteur du titre qui devient le débiteur de la banque

selon les conditions du titre lui-même. La monnaie est détruite lorsque la banque revend l'actif. La vie de la monnaie est proportionnelle à la durée de détention de l'actif acquis, c'est donc une monnaie temporaire. Si l'actif n'est jamais cédé par la banque et a une durée de vie infinie, la monnaie devient une monnaie permanente.

- Avec le mode volontaire, l'acte de création monétaire devient l'expression d'une volonté collective, cette création est décidée de manière collégiale, exécutée par la banque centrale et attribuée à une Caisse du développement durable. La monnaie ainsi créée est permanente et gratuite. Cela se traduit par un nouveau concept comptable d'actifs réels immatériels avec rentabilité sociale ou écologique quoique dépourvus de rentabilité financière. On parle de monnaie volontaire ou de monnaie-subvention. Cette monnaie entraîne l'obligation pour le bénéficiaire de réaliser l'action pour laquelle il reçoit la subvention. Afin de créer un reflux monétaire et une destruction de la monnaie, des mécanismes monétaires et fiscaux sont nécessaires, dont les contributions monétaires et les compensations environnementales (cf. Chapitre 4).

Nous avons vu que les opérations interbancaires ne sont pas génératrices de monnaie légale et que, par conséquent, les opérations avec l'État ne font pas varier le volume de monnaie légale en circulation. Ces transferts entre secteurs font uniquement varier le volume de la monnaie privée en circulation proportionnellement aux montants des transferts entre le secteur privé et le secteur public. Seule la banque centrale a la possibilité de créer/détruire la monnaie légale alors que les banques privées créent et détruisent leurs monnaies internes.